

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		A1	A2			
ÉVALUATION DE DÉPART*						
Dénomination		Prix Unitaire € TTC		TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier					
	Livret d'apprentissage					
	Ouvrage Permis Moto					
	Autre					
FORMATION	Préparation ETM					
	Préparation plateaux					
	Préparation circulation					
	Simulateur					
	Frais d'accompagnement aux épreuves					
	Heures en supplément					
ou Forfait						
MONTANT TOTAL EN € TTC						

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation permis A1-A2 fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. A3dp00-05-0120



Informations

Permis A1-A2



Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis. Quels permis ? À quel âge ? Quelles motos ? Quelles formations et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LES CATÉGORIES DE PERMIS

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car: <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max: 125 cm³, - puissance max: 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur: puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car: <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids: ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
16 ANS	18 ANS	Moto avec ou sans side-car.	Tricycles à moteur: puissance > 15 kW.
		20 ANS	21 ANS

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Éléments mécaniques liés à la sécurité.
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES ÉPREUVES DU PERMIS	
ETM	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code. • Valable 5 ans ou 5 épreuves.
Épreuves hors circulation*	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices à allure réduite. <ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée. • Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.
	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices à allure plus élevée. <ul style="list-style-type: none"> • Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide. • Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Des parcours les plus variés possibles. • Conduite autonome durant 5 minutes. • Arrêt et redémarrage hors circulation. • Évaluation de la trajectoire de sécurité.

*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.